

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4536**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement du chemin de Moly - Tranche 1 - Marché n° 2 : Voirie et réseaux divers (VRD) -
Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4536**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement du chemin de Moly - Tranche 1 - Marché n° 2 : Voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de l'aménagement du chemin de Moly à Saint Genis Laval.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité".

Par délibération n° 2009-1192 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C13 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2088 pour un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon.

Par délibération n° 2012-3255 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O2088 et n° 2P09O2088, pour un montant de 3 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal (opération n° 0P09O2088) et de 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement (opération n° 2P09O2088). Le montant total de l'autorisation de programme globale individualisée est donc porté à 4 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de VRD dans le cadre de l'aménagement du chemin de Moly à Saint Genis Laval.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 juillet 2013, a classé les offres et choisi l'offre du groupement Eurovia/ Stal TP (variante) pour un montant de 663 348,55 € HT, soit 793 364,87 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de l'aménagement du chemin de Moly à Saint Genis Laval et tous les actes y afférents, avec le groupement Eurovia/ Stal TP (variante) pour un montant de 663 348,55 € HT, soit 793 364,87 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur les opérations n° 0P09O2088 et n° 2P09O2088, le 8 octobre 2012 pour la somme de 4 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 150 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.